



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **Golay Constructions SA**, Chemin des Cressonnex
10, 1288 AIRE-LA-VILLE
2. Déclaration de faillite: 02.05.2011
3. Suspension de faillite: 13.12.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.01.2012
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: Exploitation d'une entreprise générale du bâtiment, construction, transformation, rénovation; exécution de tous travaux de maçonnerie, béton armé, gypserie, peinture, carrelage, papiers peints, revêtements de sol, murs et plafonds, et travaux spéciaux; étude sur le plan financier et sur le plan technique, gestion et réalisation de tous projets dans les domaines s'y rapportant (cf. status pour but complet).

Pour tout renseignement :
Groupe n° 2022/388.89.02
2011 000316 G / OFA2

Office des faillites
1227 Carouge GE

00730679

